

**République Démocratique du Congo**  
**MINISTERE DES FINANCES**  
**Cellule d'exécution des financements en faveur des Etats fragiles (CFEF)**

**Projet de développement des pôles de croissance Ouest (PDPC)**  
**Don IDA N° H860-ZR**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/CFEF/PDPC/PM/2017/C29**

**RECRUTEMENT D'UNE FIRME DES CONSULTANTS CHARGEE DE L'AUDIT EXTERNE  
FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET POUR LES EXERCICES CLOS  
AU 31/12/2017, 31/08/2018 ET 31/12/2019**

---

**Référence: AMI n° CFEF/PDPC/PM/2016/C29**

**Date de publication : 08/06/2017**

**Date de clôture : 22/06/2017**

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu de la Banque mondiale les ressources pour financer le Projet de Développement de Pôles de Croissance Ouest (PDPC), d'un montant de 110 millions de dollars américains. Le financement est assuré à travers l'accord de financement n°H860-ZR signé le 22 juillet 2013, et entré en vigueur le 22 octobre 2013. L'objectif du projet consiste à augmenter la productivité et l'emploi dans les chaînes de valeur des filières sélectionnées dans des zones géographiques cibles. Ce projet couvre une période de six ans et devrait permettre de générer environ 11 000 emplois, d'accroître les revenus de près de 50 000 agriculteurs, de faire bénéficier à au moins 10 grandes entreprises et 30 PME de l'avantage des terrains industriels sécurisés et entretenus dans la Zone Economique Spéciale de Maluku.
2. Les services de consultant (« Services ») consistent à auditer les états financiers et la passation des marchés, et d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du Projet.
3. La Cellule d'exécution des financements en faveur des Etats Fragiles (CFEF), Unité de Coordination du Projet de développement des pôles de croissance Ouest (PDPC), invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
  - être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes;
  - être régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF;
  - justifier d'une expérience confirmée d'au moins 10 ans en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, Janvier 2011 révisée en juillet 2014, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

